

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 26 juin 2025



COMMUNE D'ESNEUX

INTERDICTION D'ABATTAGE PRIVÉ D'ANIMAUX À DOMICILE

Police – Laura Iker

0478.25.55.43 – laura.iker@esneux.be

CCe 26 juin, le Conseil communal a ratifié une ordonnance de police du 2 juin 2025. Cette ordonnance interdit l'abattage privé d'animaux à domicile et est d'application depuis le 2 juin 2025 jusqu'au 2 mai 2026.

En effet, l'abattage à domicile ne permet pas d'exercer un contrôle efficace sur le respect des dispositions légales en la matière (conditions de transport de l'animal, étourdissement préalable, évacuation des déchets ...) et peut occasionner des dépôts clandestins de carcasses.

La mission de la Commune d'Esneux est de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité publiques.

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LES FUNÉRAILLES ET SÉPULTURES

Sépultures – Laura Iker

0478.25.55.43 – laura.iker@esneux.be

Depuis 2010, de nombreux décrets sont venus modifier les règles applicables en matière de funérailles et de sépulture. Afin d'être en accord avec les nouvelles législations, mais également de faciliter la lecture et la compréhension des normes pour les citoyens, il a été décidé de modifier le règlement existant. Celui-ci établi de manière claire les règles à suivre en termes de funérailles et sépultures. Il régit aussi la gestion des cimetières.

« *Le but étant d'avoir des procédures claires afin que chaque dossier soit traité de manière égalitaire mais surtout que chaque citoyen puisse, s'il le souhaite, être accueilli dans un des cimetières de la commune en respectant les volontés et convictions de chacun* », explique Laura Iker, Bourgmestre d'Esneux en charge de cette matière.

Une nouveauté a également été apportée, la possibilité, même lorsqu'il n'y a pas de décès, de réserver la concession voisine à celle dont le requérant et sa famille dispose déjà et ce pour autant d'en faire une sépulture commune et d'avoir l'accord du Collège.

Le Conseil Communal a arrêté ce nouveau règlement lors de la séance du Conseil du jeudi 26 juin 2025.

CRÉATION D'UN SYSTÈME DE CHÈQUES COMMERCES LOCAUX

Affaires économiques - Commerce – Laura Iker

0478.25.55.43 – laura.iker@esneux.be

La Commune d'Esneux a décidé de mettre en place un système de chèques commerces locaux afin de soutenir l'économie locale en encourageant les habitants à consommer dans les commerces de la commune. Ces chèques, d'une valeur de 10 €, seront, dans un premier temps, utilisés comme récompense dans le cadre de concours organisés par la commune, tels le concours photos ou celui des façades fleuries. Ils pourront également être offerts à l'occasion d'événements comme les noces, les naissances ou les départs à la pension d'agents communaux.

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 26 juin 2025



COMMUNE D'ESNEUX

Les chèques seront valables uniquement dans les commerces de la commune qui auront signé une convention d'affiliation avec la commune. Un budget de 2.500 € a été prévu pour lancer le dispositif en 2025. Le conseil communal a validé la création de ces chèques, le règlement qui les encadre ainsi que la convention d'affiliation avec les commerçants.

CANDIDATURE DE LA COMMUNE D'ESNEUX AU PROJET EUROPÉEN "STAGE"

Santé – Laura Iker

0478.25.55.43 – laura.iker@esneux.be

Le Conseil communal a décidé d'accepter que la commune d'Esneux soumette sa candidature pour participer au projet de recherche européen STAGE (Stay Healthy Through Ageing), coordonné par les Universités de Liège et de Oulu en Finlande et financé par l'Union européenne. Ce projet, prévu pour durer de 2024 à 2029, vise à explorer comment bien vieillir en bonne santé grâce à la participation active des seniors.

L'objectif principal est de créer un "atlas européen du vieillissement en bonne santé" en impliquant directement les citoyens âgés de 65 à 85 ans dans des activités participatives. L'Université de Liège participe à ce projet via son laboratoire Inter'Act, qui a proposé aux communes wallonnes d'y prendre part.

À la suite d'une réunion d'information, 61 communes ont montré leur intérêt, mais seules deux seront sélectionnées comme "communes pilotes". Pour être candidate, Esneux devra tirer au sort 1.000 citoyens seniors de la commune et leur envoyer un courrier d'information, choisir environ 25 participants parmi ceux qui répondront positivement et remplir les formulaires de candidature et de consentement RGPD avant le 18 juillet 2025.

RECONVERSION DE LA SALLE AMIRAUTÉ À TILFF

Marchés Publics – Pierre Georis

0498.58.10.13 – pierre.georis@gmail.com

Lors des inondations de juillet 2021, la salle communale Amirauté, située Avenue Laboulle 16 à Tilff, a subi d'importants dégâts. Il est donc nécessaire de rénover ce bâtiment appartenant au patrimoine communal.

« Dans la mesure où la salle Amirauté est située en zone d'habitat connue pour ces tensions de mobilité Quai de l'Ourthe, il a été décidé de ne pas réimplanter la salle de l'Amirauté. Le nouveau projet consiste en l'implantation d'un parking ouvert au rez-de-chaussée et en la création de deux étages de logements », explique Pierre Georis, Echevin des Finances.

Ces travaux pourront être réalisés grâce à une subvention du ministère accordée à la Commune suite aux inondations.

Ce jeudi 26 juin 2025, le Conseil Communal a décidé d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché relatif à la rénovation de la salle Amirauté à Tilff pour un montant estimé à 165.289,26€ HTVA.

Interpellation d'un conseiller communal en fin de conseil



COMMUNE D'ESNEUX

GESTION DES ESPACES BOISÉS AU QUARTIER DU BOIS DES CHEVREUILS À TILFF

Environnement – Serge Kalbusch

0478.82.46.18 – serge@kalbusch.be

Dans le quartier du Bois des Chevreuils à Tilff, l'annonce de l'approche de gestion des espaces boisés proposée par l'Echevin de l'environnement, des eaux & forêts et de l'énergie, suscite une certaine inquiétude parmi les habitants.

Ces préoccupations légitimes portent notamment sur deux bosquets formant des îlots entourés d'habitations.

Ces derniers nécessitent des interventions ciblées afin de protéger les personnes et les biens tout en garantissant la durabilité des écosystèmes forestiers, leur résilience face aux changements climatiques, et le maintien de la biodiversité.

Ces multiples enjeux ont conduit l'échevin et la bourgmestre à établir des contacts avec le Comité de Quartier et des riverains, en concertation avec le Département de la Nature et des Forêts (DNF).

Ces échanges ont d'ores et déjà permis de rassurer les habitants quant au mode d'abattage progressif qui sera adopté, sans mise à blanc.

Ils permettront dans les prochaines semaines d'établir des modes de gestion concertés, qui seront présentés lors d'une réunion d'information publique prévue à la rentrée.

La prise de décision finale appartiendra au Collège des bourgmestre et échevins.